

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5128 - Lundi 25 Mai 2026 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

Naichat retrouvée morte et calcinée



Le corps de Naichat Abdou M'madi, une jeune femme de 22 ans, a été retrouvé vendredi 22 mai dans un champ isolé de Dzahadjou-Mbadjini au sud de Ngazidja. Selon les premiers éléments de l'enquête, la victime aurait été tuée à l'arme blanche avant que son corps ne soit transporté puis incendié sur les lieux. Douze personnes ont été interpellées, dont deux considérées comme les principaux suspects.

La découverte du corps a eu lieu dans une zone difficile d'accès, entourée de bananiers et de hautes herbes, à l'écart des habitations. Le cadavre, fortement calciné, était presque méconnaissable, selon des sources proches de l'enquête. La procureure de la République de Moroni, Saïdatte Fatuma Saïd Boina, a indiqué que la piste privilégiée serait liée à un mobile financier. D'après les enquêteurs, la jeune femme aurait été assassinée dans un autre endroit avant que son corps ne soit déplacé vers ce champ isolé. Selon les premières constatations, la victime aurait été tuée à l'aide d'un couteau. Après la découverte du corps, douze personnes ont été placées en garde à vue. Parmi elles figure-

raient l'auteur présumé du meurtre ainsi qu'un complice présumé, selon une source proche du dossier.

La victime et l'un des suspects travaillaient tous deux à l'hôpital de Foubouni. La magistrate a confirmé que la jeune femme connaissait son présumé agresseur. Le corps a été retrouvé après trois jours de recherches, menées entre le mercredi 20 et le vendredi 22 mai. Les investigations ont notamment été facilitées par la géolocalisation du téléphone portable de la victime grâce aux données fournies par l'opérateur Telma, malgré le fait que l'appareil ait été éteint. Les enquêteurs indiquent également que la jeune femme aurait pris un taxi conduit par un chauffeur surnommé « Momo », après avoir payé l'aller-retour. Au moment convenu pour le retour, le chauffeur aurait klaxonné sans obtenir de réponse avant de repartir seul. Toujours selon l'enquête, une femme aurait tenté de joindre la victime par téléphone. Un homme aurait répondu brièvement avant de raccrocher immédiatement.

LIRE SUITE PAGE 3

ALERTE EBOLA :

Les autorités sanitaires appellent à la vigilance

LIRE PAGE 3

07 Dhul-Hedja 1447
Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Mai 2026

Lever du soleil:

06h 18mn

Coucher du soleil:

17h 49mn

Fadjr : **05h 05mn**

Dhouhr : **12h 07mn**

Ansr : **15h 04mn**

Maghrib : **17h 52mn**

Incha : **19h 06mn**



MOUSTOIFA IDAROUCSI :

Une détention qui suscite des interrogations

Un mois après son arrestation, le reggaeman comorien Moustoifa Idaroussi, plus connu par son nom de scène « Wanamah » reste détenu à la prison de Moroni. Interpellé le 22 avril dernier à son domicile, l'artiste de 57 ans continue d'attendre l'évolution de sa situation judiciaire, alors que sa demande de remise en liberté a été rejetée par la chambre de mise en accusation.

La juridiction, réunie à huis clos le mardi 19 mai, a écarté les arguments avancés par la défense, notamment la prescription de la peine prévue par l'article 764 du Code de procédure pénale ainsi que l'état de santé du chanteur. Selon une source proche du dossier, l'arrestation de Moustoifa Idaroussi se serait déroulée sans présentation de document légal au moment de l'interpellation. L'artiste aurait ensuite été conduit directement à la maison d'arrêt de Moroni. La demande de levée de détention introduite devant la chambre d'ac-

cusation a finalement été rejetée le 20 mai, selon les informations recueillies. L'affaire trouve son origine dans un litige foncier datant de 2012 autour d'un terrain familial situé à Kaïkaïvo.

Cette année-là, Ali Idaroussi, demi-frère du chanteur, avait porté plainte et obtenu gain de cause. Un jugement correctionnel avait ensuite été rendu en 2018. À l'époque, Moustoifa Idaroussi avait passé sept jours en détention avant d'être libéré. D'après la même source, le terrain concerné aurait été donné par le père de l'artiste à son épouse. Un testament mentionnerait que le bien devait être partagé entre les six enfants de la famille, parmi lesquels figure le chanteur. Les proches de l'artiste estiment aujourd'hui que le délai légal de prescription de cinq ans prévus par l'article 764 du Code de procédure pénale serait dépassé. Cet article précise que « les peines portées par un arrêt ou jugement rendu en matière correctionnelle se prescrivent par cinq années révolues à compter de la date où cet arrêt



ou jugement est devenu définitif ». La défense avait également versé au dossier un certificat médical évoquant plusieurs problèmes

de santé, notamment une hypertension artérielle, des troubles anxieux accompagnés de crises de panique récurrentes ainsi que d'autres pathologies. Mais ces éléments n'ont pas été retenus par la chambre de mise en accusation, selon la source proche du dossier. Cette dernière considère par ailleurs que l'absence supposée de document légal lors de l'interpellation, combinée à la question de la prescription, pourrait constituer un vice de procédure.

Figure connue du reggae comorien depuis le début des années 2000, Moustoifa Idaroussi s'était particulièrement illustré lors d'un concert organisé au stade de Moroni le 27 juillet 2002. Avant cette affaire, l'artiste n'avait jamais connu une si longue incarcération. À ce jour, aucune nouvelle audience ni aucun recours n'ont été officiellement annoncés. Le chanteur demeure détenu à la prison de Moroni dans l'attente de la suite de la procédure judiciaire.

El-Aniou Fatima

PROJET DIASPORA :

Le Deals Day Moroni, à la rencontre des bons partenaires

Pensé comme un espace de mise en relation directe entre entrepreneurs, investisseurs, institutions et partenaires économiques, le Deals Day Moroni, organisé par le consortium Ghyada Africa et WeSprint a réuni plus d'une centaine de participants jeudi 21 mai dernier à l'Hotel Retaj. L'événement s'est voulu pragmatique et orienté business selon les organisateurs.

Dans le cadre du DIASPOCOM Tour et du projet DIASPORA, financé par l'AFD et mis en œuvre par Expertise France, l'événement a su marquer une étape importante en passant de la visibilité des

initiatives accompagnées durant plus de 12 mois à l'activation concrète d'opportunités d'affaires. Depuis son lancement, le consortium WeSprint et Ghyada Africa a accompagné onze entreprises et six parmi elles ont pu bénéficier un financement. Au nom du commissariat chargé de la diaspora, Msa Ali Djamal a rappelé l'importance stratégique de ce type d'initiatives pour les Comores. Selon lui, « la diaspora n'est pas seulement un relais économique, elle est une force de proposition et d'innovation ». Il a souligné que le Deals Day Moroni illustre concrètement la volonté des autorités de renforcer les passerelles entre les talents comoriens établis à l'é-

tranger et l'économie locale. Il a aussi appuyé le rôle essentiel des structures d'appui telles que l'ANPI et l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture des Comores (UCCIA).

Dans son mot de bienvenue, le Secrétaire général de Ghyada Africa, Ahmed Ismael a salué « l'énergie, la créativité et le potentiel de notre écosystème entrepreneurial », tout en saluant les partenaires mobilisés notamment l'AFD, Expertise France, le Commissariat chargé de la diaspora ainsi que les autres structures d'accompagnement et d'incubation. De son côté, Ludivine Salambo, cheffe du projet DIASPORA chez

Expertise France, a insisté sur la portée des résultats déjà obtenus et sur les opportunités qui s'ouvrent aussi : « La mise en œuvre du projet a permis non seulement de structurer un écosystème entrepreneurial transnational, mais aussi de créer des conditions favorables à l'émergence de nouvelles dynamiques économiques. Les entrepreneurs accompagnés disposent aujourd'hui de connexions solides et d'une visibilité, un atout pour transformer leurs ambitions entrepreneuriales ».

Après les discours, la suite reposait sur une logique : « Ce que j'offre / Ce que je recherche », une forme de BtoB permettant aux participants d'identifier rapidement les opportunités pertinentes et les bons interlocuteurs au niveau des stands pré-

sents. Selon les organisateurs, le Deals Day Moroni s'inscrit dans la continuité des deux épisodes réussis du DIASPOCOM Tour à Paris et Marseille. Le coordinateur des projets chez Ghyada Africa, Gado Essodina Roméo dans sa présentation globale des activités, a su montrer les connexions économiques créées à l'échelle internationale et rappeler que Moroni est devenu un point de rencontre régulier entre entrepreneurs, institutions et partenaires économiques. « L'événement sert à valoriser de manière concrète les résultats du projet en favorisant un visage entrepreneurial capable d'interagir et de collaborer ». Conclut-il.

Aticki Ahmed Ismael



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssef
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward

A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Hamdi Abdillahi Rahilie
 El-Aniou Fatima
 Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

SOCIÉTÉ

Naichat retrouvée morte et calcinée

Suite de la page 1

L'équipe de Facebook FM qui s'est rendu à Dzahadjou, nous indique que plusieurs cabanes appartenant aux suspects ont été incendiées par des jeunes de la localité, en signe de colère et pour exprimer leur volonté de voir toute la lumière faite sur cette affaire. Une seule habitation aurait été épargnée, car elle serait considérée par les enquêteurs comme le principal

lieu du crime. Toujours selon la même source, cette maison comprendrait deux chambres et un salon. Des éléments laissant penser que la victime aurait subi des violences sexuelles y auraient été constatés et des traces de sang auraient été observées sur un matelas à l'intérieur de l'habitation. Les personnes présentes sur les lieux affirment également avoir remarqué des traces montrant qu'un trou aurait commencé à être creusé, probablement

dans l'intention d'y dissimuler le corps. Les auteurs présumés auraient cependant abandonné cette idée après avoir été bloqués par une grosse pierre.

Face à cette difficulté, ils auraient finalement décidé de transporter le corps hors du village, à plus de trente minutes de marche, avant de l'incendier dans une zone isolée. Sur place, le reste des fagots utilisés pour brûler le corps auraient été retrouvés. Après l'incendie, le

corps aurait ensuite été déplacé vers un endroit difficile d'accès, marqué par un grand trou entouré de hautes herbes et de végétation dense, selon toujours Fcbook FM.

Cette affaire relance les inquiétudes autour de la montée des crimes violents aux Comores. Depuis la dernière exécution remontant à 1997 sous la présidence de Mohamed Taki Abdoukarim, la peine de mort n'est plus exécutée dans le pays. Au fil des années, plu-

sieurs affaires d'assassinats et de règlements de comptes ont alimenté le débat public sur l'insécurité et le sentiment d'impunité.

Le meurtre de Naichat Abdou M'madi vient ainsi s'ajouter à une longue série de crimes qui ravivent les interrogations sur l'efficacité de la réponse judiciaire face aux violences criminelles.

**Andjouza Abouheir
et El-Aniou Fatima**

AFFAIRE NAICHA :

L'opinion réclame la peine de mort pour le(s) auteur(s)

L'effroyable assassinat de la jeune Naicha M'madi Aboudou, au sud de l'île de Ngazidja, relance le débat sur l'application de la peine capitale pour les auteurs de crimes. Appliquée pour la dernière fois, en 1998 dans l'affaire Taoufik, la peine capitale est toujours réclamée chaque fois qu'une affaire surgit, mais jamais appliquée. Aujourd'hui, une trentaine de condamnés à mort sont en attente d'une exécution dans leur peine.

Les États Unis d'Amérique depuis 1976, et l'arrêt Gregg contre l'Etat de Géorgie, continuent à exécuter par injection létale ses criminels les plus dangereux sans que cela ne fasse l'objet de sanctions ou contraintes de quelques natures que cela soit. C'est en tout cas l'un des arguments avancés par les sympathisants de la levée du moratoire sur les exécutions aux Comores. « Nous ne pou-

vons pas continuer à suivre des injonctions externes par simple peur de voir les bailleurs retirer leurs aides », nous a confié un haut magistrat. Et ce dernier de continuer en donnant sa propre vision « Il faut appliquer les décisions de justice, celles même qui impliquent la peine de mort. » Un avis qui est loin d'être isolé. Depuis la découverte macabre du corps calciné de la jeune fille, des voix de plus en plus persistantes s'élèvent pour demander l'application de la peine de mort pour les auteurs de meurtres.

Sur son compte Facebook, l'avocat Me Fahmi Said Ibrahim, pourtant opposé par principe à la peine de mort, appelle désormais à son application en citant les cas de meurtres de jeunes filles depuis 2021, jusqu'à ce jour. « Je veux m'adresser au gouvernement pour lui dire, qu'arriver à un certain stade il faut que les gens se rendent compte, que nous avons une République, un État et une loi qui

dispose que la sanction suprême pour celui qui a ôté la vie d'autrui est la peine capitale. » Et ce dernier de rappeler, que notre pays n'a pas l'obligation de s'aligner sur ce qui se fait ailleurs, car chaque pays a sa trajectoire historique et ses spécificités. « Il est vrai que la France a aboli la peine de mort, par la loi Badinter, mais nous ne sommes pas obligés de suivre la France. La France a son histoire, son passé, nous avons le nôtre, ils ont leur religion, nous avons la nôtre, ils ont leur république, nous avons la nôtre. On ne peut pas à chaque fois suivre ce qui se dit ailleurs, à un moment il faut qu'on applique nos lois. »

Pareille pour le secrétaire général du gouvernement, qui a fait une sortie remarquée sur les réseaux sociaux, en appelant lui aussi à l'application de la peine de mort. Après avoir présenté ses condoléances à la famille, le coordinateur de l'action gouvernementale appelle la justice

à sévir sévèrement dans cette affaire. « En cette douloureuse circonstance, nous appelons à la plus grande fermeté de la justice. De tels crimes ne doivent ni rester impunis ni être minimisés. Les actes d'une telle barbarie méritent des sanctions exemplaires, y compris l'application de la peine de mort, afin que justice soit rendue et que de tels drames ne se reproduisent plus. » Mais avec toute la bonne foi que ce message comporte, on aimerait rappeler, que presque dans toutes les affaires de meurtre la justice a toujours rendu la peine maximale. Cependant, pour l'appliquer, il faut une décision politique forte, émanant du chef de l'Etat, en signant le décret d'application.

Ce qui est sûr, la sortie du SGG peut être un prélude à une levée prochaine du moratoire sur la peine de mort. Sur le plan du droit, en tout cas, il ne fait aucun doute, que la mécanique mise en place par les présumés coupables, ressemble à ce

qui est décrit par l'article 273 du code de procédure pénale. « L'homicide commis volontairement est qualifié de meurtre. Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié d'assassinat. La préméditation consiste dans le dessein formé, avant l'action, d'attente à la personne, d'un individu, ou même de celui qui sera trouvé ou rencontré quand même au même endroit dépendant de quelque circonstance ou de quelque condition. Le guet-apens consiste à attendre plus ou moins de temps, dans un ou divers lieux, un individu, soit pour lui donner la mort, soit pour exercer sur lui des actes de violence. » Si cela devait être confirmé par la justice, il ne fait aucun doute, que les auteurs méritent la peine capitale. Reste à savoir, quelle décision prendra le premier magistrat du pays, entre pression populaire et exigence des partenaires internationaux.

Imtiyaz

ALERTE ÉBOLA :

Les autorités sanitaires appellent à la vigilance

Face à la propagation rapide d'une nouvelle souche hautement pathogène du virus Ebola en Ouganda et en République démocratique du Congo, le ministère de la santé a tenu une conférence de presse jeudi 21 mai dernier. À travers cette rencontre, les autorités ont voulu appeler la population à renforcer sa vigilance face au risque sanitaire, tout en invitant à éviter tout mouvement de panique.

Le secrétaire général du ministère de la santé, Soudjay Mohamed, s'est voulu rassurant : « À l'heure actuelle, aucun cas détecté ni suspect n'a été signalé sur l'ensemble du territoire national. Néanmoins, face à l'alerte mondiale de l'OMS, nous appelons à une vigilance citoyenne de chaque instant pour minimiser les risques. » Notons que cette nouvelle variante Bundibugyo du virus Ebola inquiète particulièrement le

corps médical en raison de sa vitesse de propagation et de sa dangerosité. Le directeur de la Lutte contre la Maladie, Dr Naouirou M'hadji, présent à la conférence, a rappelé qu'aucun vaccin n'est disponible pour cette souche, obligeant les hôpitaux à se rabattre sur des traitements purement symptomatiques. Il a insisté : « Face à une maladie si foudroyante et infectieuse, nous

devons renforcer en urgence nos capacités de laboratoire pour détecter le virus très tôt, car une prise en charge symptomatique précoce est la seule chance de survie. »

En réalité, le cœur du problème réside dans la porosité des frontières maritimes. Des migrants en provenance des zones touchées par ce virus utilisent régulièrement des embarcations de fortune pour

accoster sur nos zones côtières. Des points d'entrée qui ne sont pas concrètement surveillés. Un représentant de l'OIM était d'ailleurs présent à la conférence. Conscientes qu'un contrôle absolu à 100% est impossible, les autorités comptent former en urgence des agents de santé communautaires, des médecins et des paramédicaux dès les prochains jours. Ces équipes seront chargées de surveiller et d'investiguer chaque arrivée sur les côtes. Par ailleurs, nos autorités sanitaires demandent dans leur communiqué le strict respect des consignes : Pour les commerçants et les voyageurs, les liaisons commerciales avec la Tanzanie, l'Ouganda et les pays de la région se poursuivent, mais soignant sous haute surveillance. Les voyageurs doivent observer une hygiène des mains stricte, se conformer aux contrôles thermiques aux frontières et signaler immédiatement la moindre fièvre ou symp-

tôme suspect (vomissements, diarrhées, saignements) à leur retour.

Quant au personnel des points d'entrée, les agents de l'immigration, les forces de sécurité et les personnels sanitaires des ports et aéroports sont soumis à une obligation de vigilance maximale. Ils doivent appliquer rigoureusement les protocoles de protection individuelle et notifier les autorités compétentes en temps réel au moindre cas suspect. Jusqu'à lors ce ne sont que des faits d'annonce, mais aux frontières il n'y a eu aucune consigne réelle. Si la période d'incubation du virus Ebola peut atteindre 21 jours, la surveillance doit être renforcée. Les déplacements de personnes en provenance des zones touchées et l'absence de contrôle sanitaire rigoureux aux frontières constituent aujourd'hui les principaux facteurs de risque.

Hamdi Abdillahi Rahilie



PARC NATIONAL DE MOHÉLI (PNM)

Mouchtadi Madi Bamdou prend les commandes

Nommé Directeur exécutif par intérim du Parc national de Mohéli, Mouchtadi Madi Bamdou a officiellement pris ses fonctions le 22 mai dernier lors d'une cérémonie solennelle organisée en présence des autorités et partenaires du secteur environnemental. Si cette nomination a été saluée par l'ensemble des intervenants, le caractère intérimaire du poste suscite toutefois des interrogations chez certains participants.

Le Parc National de Mohéli ouvre une nouvelle page de son histoire avec l'installation officielle de M. Mouchtadi Madi Bamdou au poste de Directeur exécutif par intérim. La cérémonie de passation, organisée le 22 mai 2026, a rassemblé de nombreuses personnalités administratives, techniques et communautaires engagées dans la préservation de l'environnement aux Comores. Plusieurs institutions et partenaires étaient représentés, notamment le bureau exécutif du parc, l'équipe de NOÉ, des représentants de l'Armée nationale, la Direction générale de l'Environnement et des Forêts, le projet Ulanga Mali accompagné de

ses assistants techniques, ainsi que le Réseau national des Aires protégées. Des autorités du Gouvernorat, des partenaires techniques et financiers ainsi que des notables ont également pris part à l'événement, témoignant de l'importance accordée à la gouvernance du parc.

Dans leurs différentes interventions, les responsables présents ont salué le parcours et l'engagement du nouveau dirigeant. Ils ont réaffirmé leur volonté d'accompagner le Parc National de Mohéli dans ses missions essentielles, notamment la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines. Cette nomination intervient dans un contexte où les enjeux environnementaux demeurent majeurs pour l'île de Mohéli, reconnue pour la richesse de son patrimoine naturel et marin. Les autorités ont ainsi insisté sur la nécessité de renforcer les actions de protection des écosystèmes tout en favorisant une approche participative impliquant les populations locales.

Cependant, au-delà des discours officiels, certaines voix s'interrogent sur le caractère intérimaire de



la nomination. Un participant, ayant requis l'anonymat, a exprimé ses doutes sur la procédure ayant conduit à cette décision. « Je me demande pourquoi la nomination reste intérimaire alors qu'il a passé l'examen et l'entretien avant d'être sélectionné », a-t-il déclaré. Prenant la parole, Mouchtadi Madi Bamdou

a remercié les autorités et partenaires pour la confiance placée en lui. Il a promis de travailler en étroite collaboration avec les communautés locales et l'ensemble des acteurs concernés afin de renforcer la protection et la valorisation durable des ressources naturelles de Mohéli. La cérémonie s'est achevée dans une

ambiance à la fois solennelle et conviviale, marquant une nouvelle étape dans la gouvernance du Parc National de Mohéli et dans les efforts de préservation du patrimoine écologique de l'île.

Riwad

SONEDE :

Nadjda appelle « tous les employés à travailler avec engagement »

À la tête de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (Sonede), Nadjda Said Abdallah hérite d'une mission sensible dans un contexte marqué par les pénuries récurrentes d'eau potable et les critiques visant la gestion du secteur. Lors de la cérémonie de passation organisée jeudi 21 mai dernier, la nouvelle directrice générale a affiché sa volonté de moderniser la société et d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable. Avec des pertes estimées à 60% dans le réseau de la capitale et des attentes immenses de la population, elle a désormais du pain sur la planche.

La Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE) a organisé, jeudi 21 mai, la cérémonie de passation de service en présence de plusieurs membres du gouvernement, notamment le ministre de l'Énergie, le secrétaire général du gouvernement ainsi que des responsables de ladite société. « Les défis sont majeurs, notamment les pertes d'eau estimées à 60% dans la capitale », a rappelé dans son mot de bienvenue le directeur général adjoint de la Sonede, Ali Mbaraka, tout en saluant le travail du directeur sortant. La nouvelle directrice générale, Nadjda Said Abdallah, a exprimé sa gratitude au chef de l'État pour la confiance accordée.

Consciente de cette lourde mission, l'ex-commissaire générale au Plan a affirmé sa volonté d'améliorer l'accès de la population à l'eau potable.

« J'appelle tous les employés de la société à travailler avec engagement et à m'accompagner dans cette mission. Nous allons déployer tous nos efforts pour offrir des avancées concrètes au bénéfice des citoyens. Ensemble, faisons de la Sonede un modèle de développement qui brille », a-t-elle déclaré. De son côté, le ministre de l'Énergie, de l'eau et des Hydrocarbures, Aboubacar Said Anli, a salué le tra-

vail de la direction de la Sonede et félicité la nomination de la nouvelle directrice générale. « Il est impératif de renforcer les infrastructures afin de garantir l'accès universel à cette ressource vitale », a-t-il insisté, appelant également à un effort collectif pour améliorer la qualité des services fournis.

Notons que la Sonede est l'une des sociétés d'État les plus critiquées pour sa gestion jugée opaque ainsi que pour le manque de politique efficace d'approvisionnement en eau. La nouvelle directrice, qui faisait déjà partie des cadres de la

société à l'époque de Mwa-Mwe, pourrait parvenir à relever ces défis. Elle a également occupé le poste de secrétaire générale du ministère de tutelle. Lors de la cérémonie de passation, elle a réaffirmé sa volonté d'améliorer la situation afin que la population puisse avoir un meilleur accès à l'eau potable. Il reste désormais à savoir, dans les mois à venir, si elle parviendra à accomplir la mission qui lui a été confiée qui n'est que garantir à la population un approvisionnement convenable en eau potable.

Nassuf Ben Amad

**Recrutement d'un prestataire pour la configuration, l'intégration et le déploiement d'une plateforme numérique intégrée de suivi-évaluation de la Commission de l'océan Indien**

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de Développement Durable.

Pour la mise en œuvre de ses activités, la COI lance un Appel à Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un prestataire pour la configuration, l'intégration et le déploiement d'une plateforme numérique intégrée de suivi-évaluation de la Commission de l'océan Indien (COI).

Les prestataires intéressés sont invités à consulter l'AMI directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/> et remplir le formulaire de soumission avant la date limite fixée au 28 mai 2026.

CÆLACANTHES :

Des nouveaux visages, pour renforcer l'équipe

C'était attendu, et c'est arrivé. Vendredi dernier en début de soirée, le sélectionneur national, Hubert Velud a sorti sa liste comptant pour les deux matchs amicaux du mois de juin contre le Rwanda et la Guinée équatoriale à

Marrakech. Dans cette liste, on retrouve, une bonne partie des joueurs qui avaient disputé la dernière coupe d'Afrique des Nations, mais aussi des revenants et presque trois nouveaux joueurs. C'est par rapport à la présence de ces trois

jours, que nous avons interrogé, Nassuf Abdallah, un confrère du média Comoros269, qui suit particulièrement nos jeunes expatriés.

Question : Hubert vient de sortir sa liste pour les deux prochains matchs des Cœlacanthes contre le Rwanda et la Guinée équatoriale. Que pensez-vous de la présence du jeune attaquant, Enzo Rivière ?

Nassuf Abdallah : Enzo Ibrahim Rivière est un pur numéro neuf de plus d'1m90 avec un profil très rare au sein des joueurs d'origines comoriennes. L'attaquant de 19 ans est souvent utilisé comme un point d'appui pour ses coéquipiers avec un bon jeu de corps et des belles déviations par la tête ou la passe à ses coéquipiers. Il est rapide pour prendre la profondeur et éliminer son adversaire en un contre un. Dans la première partie de saison, il a joué en U19 National en étant le meilleur buteur de Dijon FCO avec 12 buts et 3 passes décisives. En fin de saison, il s'est parfaitement intégré à l'équipe

réserve de Dijon FCO en National 3. Il doit encore progresser et grandir pour atteindre le niveau professionnel. C'est clairement un joueur qui pourrait apporter à l'avenir pour les Comores du haut de ses 19 ans s'il continue sur sa lancée.

Question : Et qu'en est-il du retour de Ben Chayeel, trois ans après son unique sélection avec les A ?

N.A : Ben-Chayeel Hamada sort d'une saison pleine avec Dijon FCO avec le titre de champion de National, la montée en Ligue 2 et une prolongation de contrat jusqu'en 2028 à la clé. De plus, il a été auteur de 4 buts et 2 passes décisives en 24 matchs de National. Son arrivée en équipe nationale des Comores est une très bonne nouvelle. Capable de se projeter vers l'avant comme défendre avec hargne, tout en montrant sa qualité balle au pied, les Comores peuvent compter sur un très bon milieu complet et polyvalent. Il est temps pour le jeune de 22 ans de s'imposer sur la durée dans l'effectif comorien.

Question : Le sélectionneur a fait aussi appel à un tout nouveau défenseur, qui évolue pourtant au sein de l'élite française. Est-ce que vous le connaissez un peu, ce jeune Mousslim ?

N.A : Mousslim Youssouf fait partie du groupe élite de l'OGC Nice. C'est un latéral gauche capable de jouer à droite qui s'appuie sur des qualités athlétiques comme sa vitesse. Il est capable de multiplier les efforts sur son couloir avec sa débauche d'énergie et sa polyvalence. À l'aise techniquement et dans la projection vers l'avant, il percute, dédouble et apporte constamment le surnombre pour créer le danger dans le camp adverse. Entré lors d'un match à l'UEFA Europa League, le latéral niçois a pu engendrer ses premières minutes au niveau professionnel. Âgé de 20 ans, il peut encore progresser et continuer à accumuler des matchs pour s'imposer au niveau professionnel et connaître le niveau international.

Propos recueillis par
Imtiyaz



8ème Phase Opérationnelle du Programme de Micro de Financement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF /PNUD/FEM (OP8))

2ème APPEL A PROPOSITION DE PROJETS OP8

AVIS D'APPEL A PROJETS

Le Programme de Micro-Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/PNUD/FEM) offre aux Organisations Non Gouvernementales et aux Organisations Communautaires de Base (ONG/OCB) des pays en voie de développement, des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable.

Durant sa 8ème Phase Opérationnelle (OP8) (2025-2028), les projets à soumettre au PMF/PNUD/FEM doivent porter sur les initiatives stratégiques transversales pour lesquelles la conservation communautaire des paysages terrestres et marins constitue un élément clé. A ce titre, le PMF/PNUD/FEM Comores lance cet appel à l'endroit de la société civile nationale et aux institutions académiques nationales pour la soumission des microprojets.

Initiatives Stratégiques du PMF pour OP8

1. Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées.
2. Agriculture et pêche durables, conduisant à la sécurité alimentaire
3. Co-avantages de l'accès à l'énergie à faible émission de carbone;
4. Coalitions locales à mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets
5. Catalyser des solutions urbaines durables

Avec la prise en compte des thématiques transversale liées aux plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé ainsi que le renforcement de l'inclusion sociale

Les organisations intéressées peuvent postuler en cliquant sur les liens suivants :

Template de projet standard du Programme de Microfinancements du FEM : <https://www.undp.org/fr/comoros/publications/caneva-de-projet-standard-du-programme-de-microfinancements-du-fem>

Stratégie nationale du programme de microfinancement au titre de la huitième phase opérationnelle (op8) Comores 2024-2028 : <https://www.undp.org/fr/comoros/publications/strategie-nationale-du-programme-de-microfinancement-au-titre-de-la-huitieme-phase-operationnelle-op8-comores-2024-2028>

Prendre contact avec la Coordination Nationale :

Tel (00269) 3377469 / 3384755

Email : adame.hamadi@undp.org

Les propositions seront reçues au siège PNUD (PMF/PNUD/FEM), au plus tard le 15 Juin 2026 à 15h30 ou envoyé par email au registry.km@undp.org avec copie à adame.hamadi@undp.org

SANTÉ :

Dre Chifaou distinguée à l'international

La Dre Chifaou Abdallah, chercheuse comorienne spécialisée en neurologie, vient d'être récompensée au Canada pour ses travaux sur les formes sévères d'épilepsie. Déjà honorée au pays en 2023 lors des trophées MéritCom, elle s'impose aujourd'hui comme une figure scientifique de référence. Cette distinction internationale consacre un parcours d'excellence et met en lumière le potentiel de la recherche comorienne sur la scène mondiale.

La Dre Chifaou Abdallah poursuit une trajectoire remarquable, désormais saluée à l'échelle internationale. La scientifique comorienne a récemment reçu une prestigieuse distinction attribuée par l'Association canadienne des neurosciences et les Instituts de recherche en santé du Canada. Une reconnaissance qui vient récompenser plusieurs années de recherche consacrées aux formes d'épilepsie les plus complexes. Selon les données scientifiques disponibles, « une proportion importante de patients ne répond pas aux traitements médicamenteux classiques ».

Face à cette réalité, la chirurgie constitue une alternative, à condition d'identifier avec précision la zone du cerveau responsable des crises.

Dans ce contexte, les travaux de la Dre Abdallah apportent une avancée significative. Ses recherches ont permis de mettre en évidence des signaux cérébraux spécifiques facilitant la localisation des zones à opérer. Les résultats de son étude montrent que « l'utilisation combinée de ces marqueurs permet d'atteindre un taux de réussite de 82% dans les interventions ». Ces conclusions ont été publiées en septembre 2025 dans la revue scientifique *Annals of Neurology*. Avant cette reconnaissance internationale, la chercheuse avait déjà été distinguée aux Comores. En décembre 2023, elle figurait parmi les lauréats de MéritCom, initiative de la Fondation Hazi Haki visant à valoriser les parcours d'excellence. « Cette distinction met en avant des Comoriens dont le travail a un impact notable », souligne une source proche de l'orga-

nisation.

Cette double reconnaissance, nationale et internationale, suscite fierté et admiration. « C'est un exemple inspirant pour la jeunesse comorienne », confie un acteur du milieu éducatif, qui insiste sur « la nécessité de rendre visibles ces parcours scientifiques ». Originaire de Wani, la Dre Chifaou Abdallah a débuté son parcours académique aux Comores avant de poursuivre ses études en France, puis au Canada. Elle exerce aujourd'hui dans un environnement de recherche de haut niveau, au sein d'une institution reconnue mondialement. Au-delà de ses distinctions, son parcours porte un message fort. « Il démontre que l'excellence scientifique est accessible avec du travail et de la persévérance », estime un observateur. Une réussite qui contribue à renforcer la visibilité des talents comoriens et à encourager les vocations, notamment chez les jeunes filles.

Mohamed Ali Nasra



La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Artisanat



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : Concerne : : N° 26/04/DNSAE/CVA/ relative Acquisition, Livraison, et Installation d'équipements énergétiques solaires à la DNSAE

1. Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores a sollicité et obtenu un financement auprès du **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** pour soutenir la mise en œuvre du projet intitulé : « **Renforcement de la résilience des systèmes agricoles et des chaînes de valeur intelligents face au climat dans l'Union des Comores** ».

Ce projet vise à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des principales structures agricoles afin qu'elles soient préparées à entreprendre efficacement l'accompagnement des producteurs dans leur adaptation au dérèglement climatique. L'appui institutionnel permettra de consolider la gouvernance, d'améliorer la coordination et de mettre en place des dispositifs durables d'innovation et de diversification des cultures. Ainsi, les institutions renforcées pourront soutenir de manière crédible et pérenne les petits exploitants agricoles et accroître leur contribution à l'économie nationale.

Une partie des fonds sera utilisée pour financer le marché relatif à l'Acquisition, Livraison et Installation d'équipements énergétiques solaires de la DNSAE.

2. Objet du marché

Le présent appel d'offres concerne :

- La fourniture des équipements énergétiques solaires ;
- La livraison des équipements sur les sites concernés ;
- L'installation complète des équipements solaires ;
- Les essais, la mise en service et la formation de base des utilisateurs.

4. Retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré auprès du **Secrétariat de la DNSAE – Mdé, ex Cefader, du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30.**

Ou par E-mail : spmcdnsae@gmail.com

5. Dépôt et ouverture des offres

• Les offres devront être déposées au **plus tard le 25 juin 2026 à 14h00** à l'adresse ci dessous.

• L'ouverture des plis aura lieu **le même jour à 14h30**, en séance publique, en présence des représentants des soumissionnaires.

• La soumission électronique n'est pas autorisée.

6. Adresse de dépôt

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat

BP : 41 – Moroni

DNSAE – Mdé, ex Cefader

Secrétariat du Projet CVA

Email : spmcdnsae@gmail.com

Lancé le : 25 mai 2026

Le Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat